



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2024-212

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2024

Centre hospitalier universitaire de Caen

14-2024-06-19-00006

Décision n°2024.98 portant délégation de
signature - GHT - Centre Hospitalier Robert
Bisson de Lisieux

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE NORMANDIE CENTRE

DECISION N°2024.98 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Centre Hospitalier Robert BISSON de Lisieux

Le Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Normandie Centre soussigné,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6132-1 à L. 6132-6, L.6143-7, D.6143-33 à 35 et R.6143-38 et R. 6132-21-1,

Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1^{er} juillet 2016, approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Normandie Centre,

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire,

Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2019 nommant **monsieur Frédéric VARNIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie à compter du 15 mai 2019,

Vu la convention entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Robert BISSON de Lisieux en date du 15 décembre 2018,

Vu la convention entre le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie et le Centre Hospitalier Robert BISSON de Lisieux portant mise à disposition de **monsieur Patrice JEZEQUEL** en date du 8 décembre 2017,

Vu la convention entre le Centre Hospitalier Universitaire de Caen Normandie et le Centre Hospitalier Robert BISSON de Lisieux portant mise à disposition de **mesdames les Docteurs Céline CORBIN et Agnès BOBAY-MADIC** en date du 15 décembre 2017,

Vu la convention entre le Centre Hospitalier Universitaire de Caen Normandie et le Centre Hospitalier Robert BISSON de Lisieux portant mise à disposition de **madame Aurélie CARSENTI** en date du 8 septembre 2020,

AV

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de la passation des marchés publics et de la conclusion des avenants relatifs aux besoins propres du Centre Hospitalier Robert BISSON de Lisieux :

- L'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **inférieurs à 20 000 euros HT**.
- L'ensemble des actes, correspondances, attestations et décisions se rapportant aux marchés publics **quel que soit le montant en cas d'urgence impérieuse** telle que définie par l'article R 2322-4 du Code de la commande publique.
- Les « **bons de commande** » émis auprès d'une centrale d'achat **agissant en tant que « grossiste »**, sans limite de montant.

à :

Madame Aurélie CARSENTI, adjointe des cadres du Centre Hospitalier de Lisieux (pour l'ensemble des besoins de l'établissement hors médicaments et dispositifs médicaux). En cas d'empêchement de **madame Aurélie CARSENTI**, délégation est donnée à **madame Noémie ADELEE**, technicien supérieur.

à :

Monsieur Patrice JEZEQUEL, directeur adjoint du Centre Hospitalier de Lisieux (pour l'ensemble des besoins de l'établissement hors médicaments et dispositifs médicaux). En cas d'absence ou d'indisponibilité de **monsieur Patrice JEZEQUEL**.

à :

Madame le docteur Céline CORBIN, pharmacien du Centre Hospitalier de Lisieux. En cas d'absence ou d'indisponibilité de **madame le docteur Céline CORBIN**, délégation est donnée à **madame le docteur Agnès BOBAY-MADIC**, **monsieur le docteur Boris BOUREAU**, à **madame le docteur Camille CASTEL**, **madame le docteur Aurélie CONSTANS BRUGAIS** et à **monsieur le docteur Maxime DUCLOS**, pharmaciens.

Article 2 : Les délégataires précités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place au sein du GHT et de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

La délégation prend fin lorsque l'un des délégataires ou le directeur général de l'établissement support change.

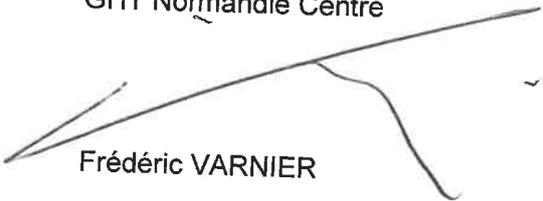
AV

Article 4 : La présente délégation sera notifiée aux intéressés. Elle sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Robert Bisson de Lisieux et celui du CHU Caen Normandie. Elle sera portée à la connaissance du trésorier principal de l'établissement membre du GHT Normandie Centre et aux tiers par affichage au sein des établissements.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 19 juin 2024

Directeur général du CHU Caen
Normandie,
Directeur de l'établissement support du
GHT Normandie Centre



Frédéric VARNIER